



**PRÉFET
DE LA SEINE-
MARITIME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Rouen, le 1^{er} février 2021

LANCEMENT DE LA DEUXIÈME PHASE DE DISTRIBUTION D'IODE

Seine-Maritime

Le ministère de l'Intérieur coordonne la deuxième phase de la campagne préventive de distribution de comprimés d'iode aux riverains situés dans un rayon de 10 à 20 kilomètres autour des 19 centrales nucléaires françaises.

La première phase de cette campagne consistait depuis septembre 2019 à mettre à disposition les comprimés d'iode dans les pharmacies partenaires pour 2,2 millions de personnes et plus de 200 000 établissements, entreprises, écoles ou administrations. sur tout le territoire. En Seine-Maritime, 159 070 particuliers et 2425 établissements situés à proximité des centrales de Paluel et Penly sont concernés par cette campagne.

Dès février 2021, les comprimés seront adressés par voie postale à 600 000 foyers sur le territoire national, identifiés comme ne les ayant pas retirés en pharmacie.

Les ERP n'ayant pas effectué la démarche ainsi que les nouveaux arrivants des communes concernées sont invités à retirer les comprimés dans les pharmacies partenaires. Ils pourront effectuer leur retrait sur simple présentation d'un justificatif de domicile, de capacité d'accueil du public et/ou du nombre de salariés.

Pour connaître les pharmacies participantes à cette opération, consultez la liste disponible sur le site www.distribution-iode.com à la rubrique « Les comprimés d'iode ».

**Cabinet du préfet
Service régional et départemental
de la communication interministérielle**

Tél : 02 32 76 50 14
Mél : pref-communication@seine-maritime.gouv.fr

7, place de la Madeleine
76036 ROUEN Cedex



La prise d'iode : une démarche préventive en cas d'accident nucléaire

Les campagnes de distribution des comprimés d'iode ont lieu régulièrement depuis 1997 et concernent les personnes qui résident ou travaillent à proximité d'une centrale nucléaire.

Organisées par les pouvoirs publics (services de l'État et EDF, propriétaire des centrales nucléaires), ces campagnes ont pour objectif la mise à disposition des populations riveraines des centrales nucléaires des comprimés d'iode stable permettant de protéger leur thyroïde en cas de rejet accidentel d'iode radioactif dans l'atmosphère.

En cas d'accident nucléaire, la prise de comprimés d'iode stable protège la thyroïde de l'iode radioactif qui pourrait être rejeté dans l'environnement. La thyroïde va absorber l'iode stable jusqu'à saturation, et ne pourra donc plus assimiler l'iode radioactif qui serait éventuellement respiré ou ingéré. **Les comprimés d'iode doivent être administrés en situation accidentelle et uniquement sur instruction des autorités.**

Pour rappel, les réflexes en cas d'alerte nucléaire sont :

- 1/ Se mettre à l'abri rapidement dans un bâtiment en dur,
- 2/ Se tenir informé via les médias et les réseaux sociaux,
- 3/ Ne pas aller chercher ses enfants à l'école,
- 4/ Limiter ses communications téléphoniques,
- 5/ Prendre les comprimés d'iode stable sur instruction du préfet et selon la posologie,
- 6/ Se préparer à une éventuelle évacuation.

Chacun doit être acteur de sa propre sécurité pour développer une culture collective de la résilience. Des informations utiles et une foire aux questions sont présentes sur le site www.distribution-iode.com.

Cabinet du préfet
Service régional et départemental
de la communication interministérielle

Tél : 02 32 76 50 14
Mél : pref-communication@seine-maritime.gouv.fr

7, place de la Madeleine
76036 ROUEN Cedex

